

EGLISE PRESBYTERIENNE CAMEROUNAISE  
SYNODE MUNICAM  
SECRETARIAT EXECUTIF

N°0019/EPC/SM/SE.

2<sup>e</sup> CG  
04

LE SECRETAIRE EXECUTIF DU SYNODE MUNICAM  
(SECRETAIRE DU CONSEIL GENERAL)  
AU  
PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL E L'EPC

Objet : Indignation.

Excellence,

Comité  
Exécutif

Le Conseil Général du Synode Municam réuni le 29 Avril 2000 au sein de la paroisse EPC d'Elat a décidé une fois de plus de manifester son indignation devant le soutien que le Conseil Général de l'Eglise Presbytérienne Camerounaise apporte ouvertement aux pasteurs déposés par le Consistoire Ntem. Soutien concrétisé par le maintien de Monsieur MEDJO NDEMBA Philippe pourtant instigateur de tous les troubles qui ont cours au sein du Consistoire Ntem, au poste de trésorier général de l'EPC.

L'indignation du Conseil Général du Synode Municam est d'autant plus justifiée que les sanctionnés du Consistoire Ntem ne ménagent aucun effort pour ridiculiser autant notre Eglise que ses élus au sommet. La preuve : ils justifient les actes schismatiques posés le 11 Avril 2000 à Ebolowa par un « constat de carence de la délégation dépêchée à Elat par le Conseil General de l'EPC ». (Ci joint photocopie de la lettre n°01/2000/EPC/SM/CN/EBWA adressée le 11 Avril 2000 à Monsieur le Préfet du Département de la Mvila, ayant pour objet « nouvelle carte du Consistoire Ntem ». Une Eglise dont les responsables accusent des carences voilà ce qu'est notre EPC aujourd'hui.

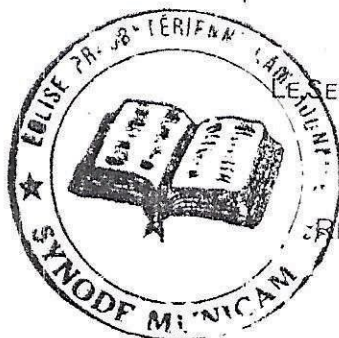
Comment ne pas être indigné de constater que le Conseil Général de l'EPC se range du côté de ceux qui insultent ainsi les responsables de l'Eglise ?

L'indignation du Conseil Général du Synode Municam est d'autant plus grande que le Conseil Général de l'EPC accorde du crédit à des personnes inconséquentes avec elles-mêmes, mais, qui attribuent leur propre dérogation au Conseil Général de l'EPC, (cf correspondance adressée à Monsieur le Préfet de la Mvila le 12 Avril 2000 ayant pour objet « naissance du Consistoire Ntem Nouveau », mais « portant ouverture du Consistoire Mvangan » ci-joint photocopie).

Eu égard à tout ce qui précède le Conseil Général du Synode Municam souhaite que le Conseil Général de l'EPC préserve l'autorité des juridictions de base pour la plus grande gloire de notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ.

Ebolowa, le 03 Mai 2000

LE SECRETAIRE EXECUTIF DU SYNODE MUNICAM



REV JEAN PIERRE ELONO ELONG

CC :

- SG/EPC
- Exécutifs 5 Synodes
- Archives